

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISSANCE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 17 octobre 2025 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 23 octobre 2025 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ESPINASSE Patrice, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, COMPAGNAT Michel, ROYER Jean-Paul, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : GOUTORBE Stéphane, SIETTEL Thomas, VIETTI Dominique.

Absents excusés : LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, PEURIERE Jean-Hervé.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame PRAS Séverine est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : VALIDATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LE CADRE DU PCAET – ACTION E.4 :

Considérant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, et notamment l'action E.4 visant à renforcer la résilience de l'agriculture face aux effets du changement climatique ;

Considérant l'opportunité de s'appuyer sur l'expertise de l'association Agribio Rhône Loire, bénéficiaire d'un financement de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet « Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique » ;

Considérant que l'accompagnement proposé repose sur trois volets complémentaires : diagnostic bas carbone, plan d'adaptation climatique, et analyse de la santé des sols, avec un suivi individualisé sur trois ans ;

Considérant que le coût total par accompagnement est de 3 350 €, pris en charge pour partie par l'ADEME, le reste étant réparti entre la collectivité (600 € HT) et l'exploitant agricole (275 € HT), conformément aux exigences du dispositif ;

Considérant que la CCPU a intégré cette action dans sa demande de subvention au titre du Fonds Vert – PCAET, et qu'une enveloppe de 6 000 € a été allouée pour financer jusqu'à 10 accompagnements ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE :

Article 1er : De valider la mise en œuvre de l'action E.4 du PCAET, en partenariat avec l'association Agribio Rhône Loire.

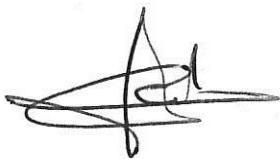
Article 2 : De proposer cet accompagnement aux exploitants agricoles du territoire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 23 octobre 2025

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 29/10/2025

Date de réception de l'AR: 29/10/2025

042-244200820-DE_076_2025-DE

A G E D I